

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Chirurgiens dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Optométristes
- > Denturologistes

Rappel – Vos relevés 27 prennent le virage numérique dès février

Dès février 2023, vos relevés 27 vous seront **désormais** envoyés **dans votre messagerie sécurisée** plutôt que par la poste. Ce changement vous permettra de les consulter dès leur transmission, éliminant ainsi l'attente liée aux délais postaux. De plus, comme vous recevrez vos relevés 27 en version PDF, vous pourrez facilement les consulter et les télécharger à partir de votre messagerie sécurisée de même que les transférer.

Notez que seuls les professionnels et les denturologistes ayant un revenu supérieur à 1 000 \$ recevront un relevé 27.

1 Exception

En cas de décès, le relevé 27 sera transmis par la poste à la succession.

2 Inscription aux services en ligne

Pour accéder à votre messagerie sécurisée, vous devez être inscrit à nos services en ligne. Consultez notre page [Inscription aux services en ligne – Professionnels de la santé et dispensateurs de services assurés](#).

3 Demande de copie du relevé 27

Sauf exception, **vos relevés 27 ne vous sera pas** envoyé par la poste. Obtenez une copie papier de votre relevé 27 sans frais en remplissant le formulaire [Demande de documents financiers – Professionnels de la santé et denturologistes](#) (4176). Pour la démarche, consultez notre page Web [Demande de documents financiers](#).

Notez que cette copie est envoyée par la poste à votre adresse de correspondance. Assurez-vous qu'elle est à jour. Pour ce faire, consultez la page [Mise à jour de son dossier](#).